

Dossier d'inscription au collège français Jules Verne

Identification de l'élève

NOM de l'élève : M F

Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville/pays) :

Nationalité(s) :

Classe suivie en 2020/2021* : * sous réserve de la décision d'orientation ou d'affectation

Afin que l'établissement puisse procéder à l'inscription de votre enfant, je vous prie de bien vouloir :

- Remplir cette fiche de renseignements en lettres majuscules, avec le plus de précisions possibles en n'oubliant pas de la signer en bas de la page 4.
- Compléter la fiche de renseignements médicaux ci-jointe et la joindre au dossier dans une enveloppe cachetée.
- Fournir 1 photo d'identité récente + 1 photo pour les élèves de maternelle + 1 photo pour les nouveaux élèves.
- Prendre connaissance du règlement intérieur de l'association des parents d'élèves ci-joint.

En cas de première inscription (ou de changement) fournir :

- Le certificat de radiation de l'école précédente (sauf si première scolarisation).
- Document attestant de la nationalité de l'enfant (passeport ; extrait d'acte de naissance ; ...)
- Une copie des deux derniers bulletins scolaires.
- Une copie des pages du livret de famille (*parents + tous les enfants*) ou tout autre document attestant de l'autorité parentale/légale sur l'enfant.
- Une photocopie du carnet de santé ou attestations de vaccination (DTP ; rougeole...).
- Une copie du jugement de divorce, le cas échéant.

Rapporter l'ensemble des documents ainsi que le paiement des frais d'inscription au secrétariat de l'établissement le

Passée cette date, l'enfant sera inscrit dans la limite des places disponibles ; d'autre part conformément au règlement intérieur de l'association des parents d'élèves, l'élève ne pourra pas être déclaré admis tant que les frais d'inscription ne sont pas réglés ou que des dettes sont en cours.

Scolarité de l'élève l'année précédente

Classe : Nom de l'établissement :

Ville/pays :

L'enfant a-t-il bénéficié des bourses scolaires en 2019/2020 ? : oui non

Choix de la deuxième langue vivante (pour les élèves entrant en 5^e, 4^e ou 3^e)

Espagnol Allemand

Régime de l'élève (cf. article 8 du règlement intérieur de l'APE)

Externe Interne

Demi-pensionnaire le (ou les) : lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Régime de sortie (pour les élèves du secondaire).

Régime rouge. La présence de l'élève est obligatoire au collège de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sauf le mercredi après-midi). Un élève interne a obligatoirement ce régime.

Régime orange. La présence de l'élève est obligatoire comme indiqué dans son emploi du temps normal. En cas de changement exceptionnel d'emploi du temps, l'élève ne peut pas quitter le collège sans autorisation parentale.

Régime vert. La présence de l'élève est obligatoire comme indiqué dans son emploi du temps normal. En cas de changement exceptionnel d'emploi du temps, l'élève peut quitter le collège sans autorisation parentale.

Mode de transport

en bus scolaire en voiture en pousse pousse à pied en deux roues

Frères et sœurs présents en 2020/2021 dans l'établissement

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

RESPONSABLE LEGAL – RESPONSABLE FINANCIER

NOM, Prénoms :

Lien de parenté : Père Mère Autres cas :

Situation familiale : Marié·e Veuf·ve Séparé·e Divorcé·e Autre :

Adresse personnelle :

Profession :Lieu de Travail :

 Domicile : Travail : Portable :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM, Prénoms :

Lien de parenté : Père Mère Autres cas :

Adresse :

Profession :Lieu de Travail :

 Domicile : Travail : Portable :

AUTRE RESPONSABLE

NOM, Prénoms :

Lien de parenté : Père Mère Autres cas :

Adresse :

 Domicile : Travail : Portable :

Merci de cocher ci-dessous la case correspondant à la personne à contacter de préférence :

Responsable financier Responsable légal Autre responsable

Adresse électronique :

Afin de faciliter la communication et réduire l'utilisation de papier, le collège envoie la plupart des informations (y compris la facturation) par courriel.

Autres informations :

Vous trouverez en annexe :

- La fiche d'informations médicales à compléter et à joindre à ce dossier sous pli cacheté.
- La fiche d'informations sur les frais de scolarité.
- Le règlement intérieur de l'Association des parents d'élèves.
- Le règlement intérieur du collège sera communiqué en version papier à votre enfant. Il est disponible sur le site internet du collège.

Les fournitures scolaires pour les classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e doivent être achetées directement par les responsables. La liste est disponible au secrétariat ou sur le site web du collège à partir du 15 juin.

Les fournitures scolaires pour le niveau primaire sont achetées par le collège (une contribution financière est demandée aux parents) et fournies aux élèves le jour de la rentrée.

Vous pourrez suivre sur internet la scolarité de votre enfant (résultats ; cahiers de textes ; emploi du temps ; absences etc.) avec l'application Pronote. Des identifiants vous seront donnés en début d'année. L'accès à cette application se fait via le site web du collège :

www.cfantsirabe.mg

Vous pourrez aussi suivre l'actualité du collège sur sa page Facebook :

www.facebook.com/college.francais.jules.verne

A noter qu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit à Facebook pour y avoir accès.

La rentrée pour tous les élèves aura lieu mercredi 2 septembre 2020 à 8 h 00.

N'hésitez-pas à nous contacter pour obtenir davantage d'informations.

Nous certifions exacts les renseignements portés dans ce dossier d'inscription et certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et des tarifs de scolarité et les acceptons.

Fait à le Signatures des responsables légaux

Fiche de renseignements médicaux

Cette fiche est confidentielle. Si nécessaire, elle pourra aussi être communiquée aux services médicaux d'urgence. Merci de l'insérer dans une enveloppe cachetée.

Nom de l'élève :

Prénom : Classe :

Nom du médecin traitant :

 : Adresse :

Antécédents médicaux ou/et chirurgicaux (dates) :

.....
.....
.....
.....

Maladies (asthme, allergie, etc.) ou/et handicap :

.....
.....
.....
.....

Traitement en cours (nom des médicaments) :

.....
.....
.....
.....

Difficultés d'apprentissage (dyslexie, etc.) :

.....
.....
.....
.....

En fonction de ces renseignements, vous serez contactés par le chef d'établissement pour, si nécessaire, établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à l'état de santé de votre enfant.

Lors du temps scolaire, si l'élève est souffrant, nous contacterons tout d'abord le ou les responsables légaux. En cas d'extrême urgence, l'élève accidenté ou malade sera orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté. Les responsables légaux seront immédiatement avertis par nos soins. Aucun frais ne pourra être engagé par l'établissement.

Fiche d'information sur le paiement des frais de scolarité* 2020/2021

Merci de bien vouloir conserver cette fiche durant toute l'année scolaire

Lors du dépôt de ce dossier vous devez vous acquitter des frais d'inscription annuelle ainsi que, pour les élèves du primaire, des frais pour l'achat des fournitures scolaires. Lorsqu'une famille scolarise pour la première fois un enfant au collège des frais d'adhésion à l'association des parents d'élèves sont demandés. Ils sont payables à l'arrivée de la famille dans l'établissement.

Tous les frais sont indiqués page suivante.

Les frais de scolarité sont payables en trois fois au plus tard le :

- 15 septembre 2020 pour le 1^{er} trimestre ;
- 15 janvier 2021 pour le 2^e trimestre ;
- 15 avril 2021 pour le 3^e trimestre.

Il est également possible de payer à l'année. Il est proposé un abattement de 25 % à partir du troisième enfant.

Modalités de paiement :

- Par chèque (uniquement en ariary) déposé au service de gestion du collège ou à la BMOI.
- Par virement bancaire en ariary sur le compte BMOI (cf RIB ci-dessous).
- Par virement bancaire en euro sur le compte CIC Transatlantique (cf RIB ci-dessous).
- Par dépôt en espèce directement à la BMOI (aucun dépôt en espèce ne sera accepté au collège).

Pour les opérations en direct avec la banque un justificatif devra être présenté au service de gestion du collège. A titre exceptionnel, le paiement peut se faire mensuellement. Dans ce cas merci de bien vouloir retirer, auprès du secrétariat lors de l'inscription, un formulaire de demande qui sera soumis à l'approbation du comité de gestion de l'APE.

Les coordonnées bancaires pour les versements ou les virements en Ariary à la **banque « BMOI »**. Titulaire du compte : APE Collège Jules Verne.

banque	agence	numéro de compte	clé RIB
00004	00006	03357920101	39

Les coordonnées bancaires pour les virements en euro à la **banque « Transatlantique »**. Titulaire du compte : APE Collège Jules Verne.

banque	agence	numéro de compte	clé RIB
30568	19904	00039557901	87

IBAN : FR 76 3056 8199 2600 0395 5790 148 BIC : CMCIFRPP

**Voir aussi la section 2 du règlement intérieur de l'association des parents d'élèves ci-joint.*

Montant des droits de scolarité 2020/2021

Elève en maternelle (TPS -> GS)	Français/Malgache		Etrangers	
	Ariary	Euros*	Ariary	Euros*
1 ^{er} trimestre (sept. -> déc.)	1 920 000	474	2 680 000	662
2 ^e trimestre (janv. -> mars)	1 440 000	356	2 010 000	496
3 ^e trimestre (avril -> juin)	1 440 000	356	2 010 000	496
TOTAL frais de scolarité	4 800 000	1 186	6 700 000	1 654
Adhésion APE (1 seule fois)	250 000	62	250 000	62
Inscription annuelle	100 000	25	100 000	25
Fourniture scolaires	250 000	62	250 000	62

Elève en élémentaire (CP -> CM2)	Français/Malgache		Etrangers	
	Ariary	Euros*	Ariary	Euros*
1 ^{er} trimestre (sept. -> déc.)	2 000 000	494	2 790 000	689
2 ^e trimestre (janv. -> mars)	1 500 000	371	2 090 000	516
3 ^e trimestre (avril -> juin)	1 500 000	371	2 090 000	516
TOTAL frais de scolarité	5 000 000	1 236	6 970 000	1 721
Adhésion APE (1 seule fois)	250 000	62	250 000	62
Inscription annuelle	100 000	25	100 000	25
Fourniture scolaires	250 000	62	250 000	62

Elève en secondaire (6e -> 3e)	Français/Malgache		Etrangers	
	Ariary	Euros*	Ariary	Euros*
1 ^{er} trimestre (sept. -> déc.)	2 410 000	595	3 120 000	771
2 ^e trimestre (janv. -> mars)	1 810 000	447	2 340 000	578
3 ^e trimestre (avril -> juin)	1 810 000	447	2 340 000	578
TOTAL frais de scolarité	6 030 000	1 489	7 800 000	1 927
Adhésion APE (1 seule fois)	250 000	62	250 000	62
Inscription annuelle	200 000	50	200 000	50

* les tarifs en euros sont indiqués de manière indicative, ils sont susceptibles de modification selon l'évolution du taux de change (ici 1 Ar = 0,000247 €).

- Un abattement de 25% sur les frais de scolarité est accordé pour le 3^{ème} enfant.
- Le coût du déjeuner est de 6 500 Ar au forfait et de 8 000 Ar au ticket.
- Le coût d'un goûter est de 1 500 Ar (service réservé aux élèves boursiers avec demi-pension).
- Le coût d'une heure de garderie de 17 h à 18 h est de 1 500 Ar.
- Le coût annuel de l'internat pour un élève est de 9 557 448 Ar.